



COMMUNE DE PENTHALAZ

Municipalité

### Préavis municipal n° 2014-46

#### Relatif à un crédit complémentaire pour la révision du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA)

---

Monsieur le Président,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

#### **OBJET DU PREAVIS**

Le PGA actuel date du 10 décembre 1982 et son règlement du 1<sup>er</sup> mars 1991. Certains articles du règlement ont été modifiés le 8 janvier 1999.

#### **CADRE LEGAL**

Les mesures A11 et A12 du Plan directeur cantonal, entré en vigueur le 1<sup>er</sup> août 2008, imposent aux communes de réexaminer leur plan général d'affectation pour contrôler s'il est conforme au Plan directeur cantonal ou s'il doit être modifié en conséquence.

#### **HISTORIQUE**

En février 2005, le Conseil communal acceptait le préavis municipal n°2005-45 octroyant un crédit de CHF 140'000.- pour la révision du PGA. Ce crédit est actuellement totalement amorti.

En mars 2008, un crédit complémentaire de CHF 130'000.- a été accordé sur la base du préavis municipal n°2008-31. Son amortissement a été prévu sur 10 ans à partir de l'exercice 2010.

## ↓ SITUATION FINANCIERE ACTUELLE

Le dernier crédit de CHF 130'000.- est actuellement dépassé de CHF 50'407.60. Cette situation est due principalement aux honoraires du bureau Plarel SA (architectes et urbanistes) qui a dû faire face à de nombreuses mesures coercitives cantonales et à la mise en application de la nouvelle loi sur l'aménagement du territoire (LAT) entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> mai 2014.

Le bureau Plarel ne nous a que récemment transmis ses notes d'honoraires en souffrance et ceci depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2012 jusqu'au 31 juillet 2014. Bien que ces factures soient entièrement justifiées, nous regrettons que nous n'ayons pas eu un suivi plus précis de ce dossier, si cela avait été le cas, le crédit complémentaire que l'on vous soumet aujourd'hui aurait pu, mais surtout dû, vous être présenté en temps opportun.

## ↓ INTENTION DE LA MUNICIPALITE

Après bientôt 10 ans de travail sur ce PGA, les discussions avec les instances cantonales concernées touchent au but, c'est pourquoi sa mise à l'enquête est prévue au début de l'année 2015.

Une information à la population sera faite au début de la mise à l'enquête publique, soit en janvier 2015.

## ↓ COUT DES TRAVAUX

Description		Coûts (CHF)
<b>Honoraires d'architectes</b>		<b>99'500.00</b>
<i>Honoraires 2012-juillet 2014 (dépassement du préavis)</i>	46'700.00	
<i>Préparation du dossier pr contrôle au Service du dév. territorial</i>	4'000.00	
<i>Préparation, fourniture, participation à la séance pour dossier de l'enquête publique</i>	7'000.00	
<i>Traitement des oppositions</i>	11'000.00	
<i>Préparation d'un projet de réponses aux oppositions et préavis municipal</i>	10'000.00	
<i>Préparation du dossier pour le Conseil communal</i>	800.00	
<i>Réserve pour 2e enquête publique</i>	20'000.00	
<b>Honoraires d'avocats</b>		<b>10'000.00</b>
<i>Conseils pour oppositions</i>	10'000.00	
<b>Autres frais</b>		<b>16'500.00</b>
<i>Divers et imprévus</i>	7'200.00	
<i>TVA (8%)</i>	9'300.00	
<b>Total de l'investissement TTC (arrondi)</b>		<b>126'000.00</b>

## ↓ CHARGES BUDGETAIRES ANNUELLES

Ce montant sera amorti sur 10 ans. Il n'y a donc aucune charge annuelle à prévoir hormis l'amortissement qui sera de CHF 12'600.- au maximum.

## ↓ FINANCEMENT ET PLAFOND D'ENDETTEMENT

Cet investissement sera financé par la trésorerie courante, il n'y a donc aucune incidence sur le plafond d'endettement.

Toutefois, vous trouverez sa situation au 30 septembre 2014 :

<b>Situation par rapport au plafond d'endettement</b>			
<i>Catégorie</i>		<i>Détail</i>	<i>Récapitulation</i>
<b>Selon bilan au 30 septembre 2014 : (endettement actuel)</b>			<b>15'479'544</b>
9.20 Engagements courants (créanciers)		838'418	
9.21 Dettes à court terme (cptes constr. en cours)		1'572'409	
9.25 Passifs transitoires		1'142	
<b>Dettes à court terme</b>		<b>2'411'969</b>	
9.22 Emprunts à moyen & long terme (consolidés)		9'209'575	
9.23 Engagements envers des fonds spéciaux		15'000	
<b>Dettes à moyen et long terme</b>		<b>9'224'575</b>	
BCV, compte 942.20.90		700'000	
CEDC, compte 20.5.106.443.10		300'000	
<b>Limites de crédits bancaires</b>		<b>1'000'000</b>	
<b>Couverture solde fonds de réserve (non couvert par actifs circulants)</b>		<b>2'843'000</b>	
<b>Selon préavis en cours :</b>			<b>5'144'000</b>
Préavis voté, solde emprunt (Cduite EP-PPA, étape 1)	40-2009	-	LDR dans 9.22 ci-dessus
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 2), CHF 771'300.-	40-2009	-	solde ds 9.21
Préavis voté, solde emprunt à venir (Cduite EP-PPA, étape 3), CHF 361'800.-	40-2009	-	solde ds 9.21
Préavis voté, solde emprunt à venir (Mbdération trafic, étape 3)	58-2010	180'000	
Préavis voté, solde emprunt à venir (nv local pompiers), CHF 2'000'000.-	85-2011	2'000'000	solde ds 9.21
Préavis relatif à la réfection et au remplacement des équipements publics souterrains, CHF 3'360'000.-	36-2013	2'544'000	
Préavis relatif à l'éclairage public, étapes 3-4	41-2014	420'000	
<b>Selon le présent préavis soumis au vote :</b>			<b>-</b>
Préavis relatif au PGA, crédit supplémentaire, CHF 0	46-2014	-	
<b>Dettes totale prévue</b>			<b>20'623'544</b>
Plafond d'endettement maximum selon préavis 09-2012			26'000'000

## CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

### Le Conseil communal de Penthaz

Après avoir pris connaissance du préavis municipal n°2014-46, entendu le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet, considérant que celui-ci a été porté à l'ordre du jour,

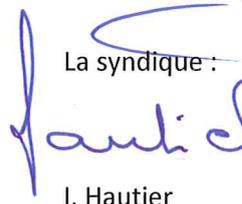
- Tenant compte que ce préavis n'est pas prévu dans le cadre de la planification financière 2011-2016, conformément au préavis n°2012-09 accepté par le Conseil communal de Penthaz dans sa séance du 23 janvier 2012,

### d é c i d e

1. D'accorder un crédit complémentaire de CHF 126'000.- pour la révision du plan général d'affectation (PGA) et de son règlement (RPGA).
2. De financer cette dépense par la trésorerie courante.
3. D'amortir cette dépense sur 10 ans par un montant annuel de CHF 12'600.- au maximum.

Adopté par la Municipalité dans sa séance du 3 novembre 2014.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

La syndique :  

I. Hautier

La secrétaire adj. :

  
V. Werren

Municipal à convoquer : M. Didier Chapuis